

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 33 (1904)
Heft: 16

Rubrik: Intérêts de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin

pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct.
Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. J. Dessibourg, Directeur de l'Ecole normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à M. Wicht, instituteur, à Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie St-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

SOMMAIRE : *Intérêts de la Société. — Réunion de la Société fribourgeoise d'éducation à Châtel-Saint-Denis (suite). — Les instituteurs et le service militaire. — Rapport sur l'administration de la Caisse de retraite du corps enseignant pour 1903 (suite et fin). — Chronique scolaire. — Avis.*

Intérêts de la Société

Le comité de la Société fribourgeoise d'éducation s'est réuni à Fribourg le 18 juillet dernier, sous la présidence de M. Currat, inspecteur scolaire. Le Bureau pour l'année 1904-05 a été constitué comme suit : M. l'abbé Greber, inspecteur scolaire de la Singine, président ; M. le chanoine Quartenoud, Inspecteur scolaire de la ville de Fribourg, vice-président et M. Crausaz, instituteur, secrétaire.

Plusieurs décisions importantes ont été prises dans cette séance. Nous nous permettons de reproduire celles qui intéressent tout particulièrement les membres de notre Société.

1^o MM. Greber, président : Dessibourg, directeur : Oberson et Currat, inspecteurs, sont désignés pour représenter notre association à l'assemblée des délégués de la Société catholique suisse d'éducation qui se tiendra à Sion, le 12 septembre.

2^o La question des « *Mutualités scolaires* » sera mise à l'étude et traitée d'après le plan suivant : *ce qu'on entend par mutualités scolaires — leurs formes diverses — le bien qu'elles réalisent, — l'organisation à leur donner dans notre pays.*

3^o Le rapport général sera présenté par un membre du corps enseignant de la ville de Fribourg.

Réunion de la Société fribourgeoise d'éducation A CHATEL-SAINT-DENIS

(Suite.)

M. Perriard, inspecteur. J'ai ici en mains une carte, et non un discours. Cette carte — c'est ma carte de légitimation — me rappelle une décision que nous avons prise en commission spéciale et qui est insérée dans notre règlement organique. Je veux dire que l'heure de la fin de la discussion est fixée d'avance; du reste, M. le Président a eu soin de nous rappeler d'être brefs.

Après avoir lu l'excellent rapport de M. Monnerat, après avoir entendu mes honorables collègues, comme aussi M. Tremp et M. le préfet Oberson, je crois qu'il n'y a plus rien à dire et qu'il faut tout simplement suivre les conclusions du rapport et les directions que l'on vient de donner verbalement.

Deux mots pourtant. La question à traiter est celle-ci : Importance de la lecture pour l'élève et pour le maître. Cette question ayant été traitée plusieurs fois déjà, je me figurais que la discussion serait courte; je me suis trompé. La question, qui d'abord était simple, est devenue complexe, puis compliquée, et je m'aperçois qu'elle finit par être délicate.

En effet, si nous voulions toucher à toutes les différentes conclusions, il nous faudrait reprendre la question au commencement et la traiter d'abord au point de vue de l'école. On a dit là-dessus d'excellentes choses. M. le curé de Riaz se demande si l'on peut lire en classe autre chose que ce qui fait partie du programme. Quoi? On n'apporterait jamais la note gaie dans l'école? On y vien-